

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

---

**SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 55.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'exposé des motifs de cet article déclare que le Gouvernement souhaite donner, à partir de 2022, « à l'État des outils de pilotage facilitant la transition vers le système universel de retraite ».

Et, dans cette transition, les régimes complémentaires craignent que leurs réserves servent à financer le nouveau système de retraite. En commission, le secrétaire d'État pour les retraites rappelait que cela ne se ferait que si « les régimes d'affiliation le décidaient ». On imagine toutefois aisément qu'ils pourraient y être forcés.

Pour toutes ces raisons, il est préférable de supprimer cet alinéa.